

Quoi de neuf ? à Jarzé Villages



Le Maire
Elisabeth MARQUET



Maire délégué adjoint
Marc BÉRARDI



Maire délégué adjoint
Jean-Pierre BEAUDOIN



Maire délégué adjoint
Bernard DE LA PERRAUDIÈRE



1^{er} Adjoint
Jean-Albert
MARCHAISON



2^e Adjointe
Sylvie
HEUVELINE



3^e Adjoint
André
CONGNARD



4^e Adjointe
Virginie
DRAPEAU



5^e Adjoint
Cédric
JOUSSAUME



6^e Adjointe
Claire
ROUTIER



DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

Commune déléguée de BEAUVAU

1^{er} adjoint délégué
Joël GOBEREAU



2^e adjointe déléguée
Sylvie MONTANÉ



3^e adjointe déléguée
Michèle SAINTY



Conseillers municipaux

Nathalie BOURGEAIS



Pascal FOURNIER



Gilles LAIR



Sébastien LEMAI



Raymond MABIT



Séverine VIERON



Commune déléguée de CHAUMONT D'ANJOU

1^{er} adjoint délégué
François EDIN



Conseillers municipaux

Pauline BAUDOIN



Frédéric CONSTANT



Alain COYEAUD



Noëlla DELORME



Emmanuel DE
ROCHEBOUET



Véronique GOISLARD



Grégory LEMEUNIER Emmanuelle RAIMBAULT



Commune déléguée de LUÉ EN BAUGEOIS

1^{er} adjoint délégué
Michel COURCELLE



2^e adjoint délégué
Alain MAUXION



3^e adjoint délégué
Yves GOURDON



Conseillers municipaux

Clarisse BENESTEAU



Fabrice DINAND



Arlette LANDAIS



Chantal LERAY



Didier LINARD



Isabelle LORION



Didier ROBERT



Commune déléguée de JARZÉ

Conseillers municipaux

Anne-Laure BELLARD



Dominique CHAPON



Dominique GIRAULT



Jocelyne GODOT



Michel GUILLEUX



Nathalie LEGRAND



David LUCIEN



Joëlle PORTIER



Alexandra PRAIZELIN



Maryvonne QUELEN



Anne-Laure RUQUIER
BERTRAND



Gérard TOUPLAIN



Jérôme TUFFIER



PAROLE AUX MAIRES DÉLÉGUÉS

Marc BÉRARDI

Maire délégué de Beauvau

Depuis longtemps, les habitants de Beauvau utilisent les services situés à Jarzé : école, centre de loisirs, crèche, installations sportives, bibliothèque, mais encore les commerces : pharmacie, boucherie, multi-services, presse. Ils n'ont donc pas été surpris que les élus choisissent de renforcer ce lien ancien, en contribuant à créer la commune nouvelle Jarzé Villages.

Deux avantages majeurs pour Beauvau.

D'une part, dans le contexte difficile de la baisse des dotations de l'Etat, la solidarité entre nos 4 communes permettra d'assurer l'entretien de l'existant tout en permettant de réaliser les investissements qui seront nécessaires. On peut citer l'accessibilité de la voirie et des bâtiments qui représente une lourde charge pour une petite commune.

Autre avantage, cette solidarité jouera aussi dans l'autre sens : renforcer le rôle de Jarzé comme centre naturel de notre territoire de vie. Et en particulier, conforter les services existants et développer tout ce qui peut être utile aux habitants de nos 4 communes.

Je pense en particulier à la jeunesse qui devra être une de nos grandes préoccupations : développer l'espace-jeunes, y intéresser tous les 12-17 ans de nos communes. Mais aussi développer les installations sportives ainsi que les activités culturelles. Nous

aurons aussi à accorder une attention particulière aux anciens, en lien avec la maison St Joseph : maintien à domicile, services nécessaires.

Avec Jarzé Villages, nous avons vraiment de belles perspectives.



Jean-Pierre BEAUDOIN

Maire délégué de Chaumont d'Anjou

Habitants, habitantes de Jarzé Villages,

Depuis le 1^{er} janvier nous avons regroupé en commune nouvelle de façon très volontaire, 4 communes. Nos territoires agricoles et forestiers nous offraient déjà un même paysage et notre population y est naturellement bien installée.

À mon sens, nous ne sommes pas devenus une « grosse commune », mais nous maintenons en vie une commune rurale en réorganisant nos moyens.

J'insiste sur l'aspect rural, car il ne suffit pas d'habiter à la campagne pour en apprécier le cadre de vie ; la campagne c'est d'abord une zone d'activité avec des emplois directs et induits...

La période économique difficile que nous ressentons tous touche particulièrement le milieu agricole qui vous entoure. A tel point que les manifestations agricoles qui peuvent vous paraître parfois lointaines, peuvent soudainement nous concerner de très près.

Le 27 janvier dernier, la manifestation agricole organisée à Angers a fait une victime à Jarzé Villages. Marc Olivier, agriculteur de votre commune, a été interpellé brutalement, a dû comparaître et a été condamné pour avoir défendu sa profession.

N'oubliez pas ! Cette profession qui vous entoure ne se contente pas de garnir vos assiettes ou de salir les routes, elle fait changer le paysage au gré des saisons, elle génère de l'activité, elle est le dynamisme de nos communes rurales, de Jarzé Villages.

Sur ces quelques mots, je suis sûr que vous porterez un regard bienveillant sur votre commune nouvelle et contribuerez ensemble au plaisir d'y vivre.



Elisabeth MARQUET

Maire délégué de Jarzé

Notre commune nouvelle a déjà 3 mois !

Les rencontres de travail se succèdent entre les élus puisqu'il faut adapter toutes les participations et représentations dans les différents syndicats auxquels adhère la nouvelle commune.

L'ambiance est très laborieuse mais très sereine ; et c'est avec plaisir que nous construisons notre avenir.

J'ai toujours le sentiment que notre décision est une bonne décision et une belle réalisation adaptée à notre territoire. C'est à mon sens la seule solution durable et efficace pour que notre commune (tous ses quartiers) vive sereine et plus forte.

L'entente entre les élus permet de se sentir bien, c'est indispensable ! Les agents de nos communes semblent rassurés et s'adaptent très rapidement aux diverses évolutions, la « mairie » s'est transformée pour accueillir le personnel administratif.

J'espère que vous, Jarzé Villageois(es), êtes toujours heureux de vivre sur notre territoire et, comme je vous le disais par le passé, que vous ne verrez aucun changement dans le quotidien, sinon en mieux, du fait de la commune nouvelle.

Pour les élus, il faut reconnaître que la mise en place de la commune nouvelle bouscule les habitudes. Nous sommes 51 autour de la table et les échanges en conseil municipal sont moins aisés, chacun doit trouver ses

marques parmi une si grande assemblée.

La pratique et le temps devraient faciliter les réunions, les commissions de travail fonctionnent déjà bien et les projets naissent ou s'adaptent, d'autant plus que la situation financière de Jarzé Villages le permettant, les investissements seront encore nombreux en 2016...

Jarzé Villages a un bel avenir. Vos élus y travaillent avec application, volonté et optimisme !

Bien à vous,



Bernard
DE LA PERRAUDIÈRE

Maire délégué
de Lué en Baugeois

Mes chers amis,

La pose de la première pierre de notre commune nouvelle de Jarzé Villages a eu lieu le 1^{er} janvier dernier.

L'édifice reste cependant à construire, c'est l'objet de nombreuses réunions de travail qui mobilisent vos élus.

Elles se déroulent dans un climat studieux et serein. La mutualisation des agents et des services commence à prendre forme, et le budget dont dépend l'avenir de notre commune sera

bientôt soumis au vote du conseil municipal.

D'ores et déjà au travers d'un communiqué de la presse, vous avez pu noter que chaque commune déléguée va bénéficier d'investissements, marquant ainsi notre volonté de n'oublier personne. C'est ainsi qu'est envisagée pour Lué en Baugeois la réhabilitation de la station d'épuration que nous ne pouvions pas réaliser dans l'immédiat si nous étions restés seuls : « l'union fait la force ».

Il ne faut pas en effet que nos habitants aient l'impression d'être les « dindons de la farce ». Outre les investissements, il faut que les communes déléguées restent le relais de proximité au service de leurs habitants pour les aider dans leurs démarches de toutes natures.

Elles doivent également rester des interlocuteurs de nos associations qui participent activement à la vie de la commune.

J'en profite pour vous rappeler que la traditionnelle fête du muguet de Lué aura lieu le 8 mai prochain.

Votre Maire délégué qui ne vous oublie pas.



LES COMMISSIONS

COMMISSIONS et RESPONSABLE	MEMBRES		
FINANCES-SUBVENTIONS	Maires délégués et Adjointes de JARZÉ VILLAGE		
BÂTIMENTS André CONGNARD	BOURGEAIS Nathalie, COURCELLE Michel, DE ROCHEBOUET Emmanuel, GIRAULT Dominique, GOURDON Yves,	LAIR Gilles, LEGRAND Nathalie, LEMAI Sébastien, LINARD Didier, MARCHAISON Jean-Albert,	SAINTY Michèle, TOUPLAIN Gérard, TUFFIER Jérôme
VOIRIE / ACCESSIBILITÉ Cédric JOUSSAUME	BEAUDOIN Jean-Pierre, BERARDI Marc, CHAPON Dominique, DE LA PERRAUDIÈRE Bernard, DE ROCHEBOUET Emmanuel, EDIN François,	GOBEREAU Joël, GODOT Jocelyne (accessibilité), GOURDON Yves, GUILLEUX Michel (accessibilité), LAIR Gilles, LEGRAND Nathalie,	LEMEUNIER Grégory, LUCIEN David, ROBERT Didier, TOUPLAIN Gérard, TUFFIER Jérôme
ASSAINISSEMENT André CONGNARD	BEAUDOIN Jean-Pierre, BERARDI Marc, COURCELLE Michel,	GOBEREAU Joël, GOURDON Yves, MABIT Raymond,	MARCHAISON Jean-Albert, TOUPLAIN Gérard
ESPACES VERTS Jean-Albert MARCHAISON	BELLARD Anne-Laure, BOURGEAIS Nathalie, DINAND Fabrice, EDIN François,	GODOT Jocelyne, GOURDON Yves, LANDAIS Arlette, LEGRAND Nathalie,	LERAY Chantal, MONTANÉ Sylvie, QUELEN Maryvonne, RUQUIER-BERTRAND Anne-Laure
AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES Et ENFANCE JEUNESSE Sylvie HEUVELINE	BEAUDOIN Pauline, BELLARD Anne-Laure, BENESTEAU Clarisse, CONGNARD André, CONSTANT Frédéric, DELORME Noëlla, DINAND Fabrice,	DRAPEAU Virginie, EDIN François, FOURNIER Pascal, GUILLEUX Michel, LEGRAND Nathalie, MAUXION Alain, PORTIER Joëlle,	PRAIZELIN Alexandra, RAIMBAULT Emmanuelle, ROUTIER Claire, RUQUIER-BERTRAND Anne-Laure, SAINTY Michèle, VIERON Séverine
ASSOCIATIONS SPORTIVES Dominique GIRAULT	FOURNIER Pascal, GOBEREAU Joël,	MABIT Raymond, PORTIER Joëlle,	TUFFIER Jérôme
CULTURE / LOIRSIRS / TOURISME Claire ROUTIER	BENESTEAU Clarisse, BOURGEAIS Nathalie, CHAPON Dominique, CONSTANT Frédéric, COYEAUD Alain, DE LA PERRAUDIÈRE Bernard,	EDIN François, GODOT Jocelyne, GUILLEUX Michel, HEUVELINE Sylvie, LANDAIS Arlette,	LORION Isabelle, LUCIEN David, MARCHAISON Jean-Albert, MAUXION Alain, MONTANÉ Sylvie
COMMUNICATION David LUCIEN	CHAPON Dominique, COYEAUD Alain, GODOT Jocelyne,	GUILLEUX Michel, LANDAIS Arlette, LERAY Chantal,	MAUXION Alain, MONTANÉ Sylvie, PRAIZELIN Alexandra

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (pour Jarzé Villages)

Monsieur COURCELLE Michel – délégué titulaire
Monsieur JOUSSAUME Cédric – délégué suppléant



MAIRIES ANNEXES

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Vous pouvez vous rendre dans la **mairie** de Jarzé Villages et les **mairies déléguées** de son territoire pour effectuer vos démarches administratives.

Lors des élections, vous pouvez désormais donner procuration à toute personne inscrite sur la liste électorale de Jarzé Villages, même si elle ne fait pas partie de la même commune déléguée ou du même bureau de vote.

ATTENTION : Pour l'état civil* et les locations de salle, veuillez vous adresser à la mairie annexe concernée.

Mairie de	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h
BEAUVAU 02.41.95.41.82											
CHAUMONT D'ANJOU 02.41.95.44.75											
JARZE 02.41.95.40.03											FERME pendant les vacances
LUÉ EN BAUGEOIS 02.41.95.41.76											

*Naissances, mariages, décès (copies ou extraits d'actes, reconnaissances avant naissance...), concessions de cimetière.



SALLES DES FÊTES DE JARZÉ VILLAGES

Les habitants de Jarzé Villages peuvent désormais louer les salles des 4 communes déléguées et bénéficier du tarif de location réservé aux habitants.

TARIFS DE LOCATION

Commune déléguée de BEAUVAU

Maximun : 120 personnes

	Habitants de Jarzé Villages Amicaliste hors commune	Habitants hors commune
Week-end	200 €	270 €
Jour férié le week-end	200 €	270 €
1 jour en semaine 8h-19h	75 €	80 €
1 soirée en semaine 19h à 2h	75 €	80 €

La journée hors WE	150 €	160 €
Réveillon Noël / St-Sylvestre	300 €	300 €
Caution	400 €	400 €
Arrhes	50 €	50 €
Ménage effectué par le service communal	110 €	110 €
Ordures ménagères	20 €	20 €

- ✓ caution : 400 €. En cas de dégradation, il sera retenu sur la caution l'équivalent de l'estimation des travaux.
- ✓ Pour une manifestation payante les Arrhes sont de 50 €. Elles seront déduites de la location, et retenues en cas de désistement.
- ✓ L'eau et l'électricité seront facturées selon la consommation.
- ✓ La vaisselle est prêtée, en cas de casse une facture sera établie selon le barème.

Commune déléguée de Chaumont d'Anjou

Salle des fêtes

Capacité : 165 personnes, 120 assises

	Habitants de Jarzé Villages	Habitants hors commune
Vin d'honneur	25 €	45 €
Sépulture	exonéré	exonéré
La journée (hors WE)	100 €	180 €
<i>Supplément chauffage (journée)</i>	15 €	15 €
Le week-end	160 €	280 €
<i>Supplément chauffage (week-end)</i>	25 €	25 €
Caution	300 €	300 €
Arrhes	Moitié du tarif de la location	Moitié du tarif de la location
Ménage effectué par le service communal	35 €	35 €

Pour les associations de la commune :

	Première manifestation exceptionnelle de l'année	Autres manifestations exceptionnelles	Réunions habituelles
Du 01/04 au 30/09	exonéré	30 €	Exonéré
Du 01/10 au 31/03 <i>(5 € de chauffage)</i>	5 €	35 €	5 €

Commune déléguée de JARZÉ

La salle Louis Touchet

DESCRIPTIF SALLE	TARIFS	JARZÉ VILLAGES	HORS COMMUNE (particuliers et associations)	Associations de la Commune (1)	Ventes ou expositions (2)
Grande salle n° 1 cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	181 € <i>Tarif 1</i>	310 € <i>Tarif 2</i>		192 € <i>Tarif 3</i>
	La journée (semaine et week-end) : Hors bal et repas Bal ou repas			105 € <i>Tarif 4</i> 150 € <i>Tarif 5</i>	
	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	348 € <i>Tarif 6</i>	604 € <i>Tarif 7</i>	280 € <i>Tarif 8</i>	
Petite salle n° 2 cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	126 € <i>Tarif 9</i>	212 € <i>Tarif 10</i>	105 € <i>Tarif 11</i>	
	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	236 € <i>Tarif 12</i>	407 € <i>Tarif 13</i>	191 € <i>Tarif 14</i>	
Salle complète (n° 1 + n° 2) cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	236 € <i>Tarif 15</i>	375 € <i>Tarif 16</i>		253 € <i>Tarif 17</i>
	La journée (semaine et week-end) : Hors bal et repas Bal ou repas			150 € <i>Tarif 18</i> 191 € <i>Tarif 19</i>	
	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	403 € <i>Tarif 20</i>	668 € <i>Tarif 21</i>	325 € <i>Tarif 22</i>	
Salle annexe	Journée		80 € <i>Tarif 23</i>		
Réservation		100 €			
Caution		200 €			

(1) Associations de la Commune : - 1 manifestation gratuite par an mais avec caution (200 €) + réservation
- Gratuité pour les 2 écoles mais avec caution (200 €)

(2) Ventes ou expositions : pas de location le week-end et jours fériés

La salle Saint Michel (203 places)

Associations		Entreprises	
Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures	Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures
<i>TARIF 1</i> 140 €	TARIF 2 300 €	<i>TARIF 3</i> 360 €	<i>TARIF 4</i> 600 €
Forfait ménage par utilisation 60 €			
Caution 1000 € + attestation d'assurance à fournir			

Tarifs de location

Salle de la Maison des Associations	70 €
Stand bâché	15 €
Stand non bâché	5 €
1 table	3 €
1 chaise	0,30 €
1 banc	0,80 €
1 couvert complet	0,30 €
Barnum - aux communes de la CCL (pour manifestations) - aux particuliers de Jarzé	200 €

La gratuité est accordée aux associations et écoles de Jarzé.

Commune déléguée de Lué en Baugeois

Salle des fêtes

Capacité : 100 personnes

	Habitants de Jarzé Villages	Habitants hors commune
Vin d'honneur	80 €	80
Le week-end (clefs du vendredi au lundi)	220 €	350 €
Associations	Gratuit	Tarif normal
Chauffage pour le week-end (du 01/11 au 15/04)	50 €	50 €
Cautions	230 € et 80 €	230 € et 80 €



FUSION DES EPCI

Fusion d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à la Loi NOTRe, Madame la Préfète a proposé un schéma départemental de coopération intercommunale. Les conseils municipaux et les conseils communautaires avaient jusqu'à début décembre 2015 pour donner leur avis. La CDCI présidée par Mme la Préfète, composée de 45 élus, a validé le schéma départemental avec 9 EPCI.

Tiercé, Seiches, Durtal : une intercom au service des communes.

Réunies pour une première rencontre à Tiercé, les trois communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et les Portes de l'Anjou ont mis en place un comité de pilotage destiné à mettre en adéquation les statuts d'une nouvelle intercommunalité à l'horizon 2017.

Vu le calendrier très contraint imposé par Mme la Préfète de Maine et Loire, les élus des trois communautés se sont mis rapidement à la tâche. Trois réunions ont déjà eu lieu à Durtal, à Tiercé et à Seiches avec pour objectif fondateur de créer une intercommunalité intégrée de trois communautés de communes avec de nombreuses compétences au service des communes.

Forte des trois pôles existants et des infrastructures déjà en place, la nouvelle intercommunalité est au cœur d'un territoire facile à mettre en œuvre, avec une identité commune des rives de la Sarthe à celles du Loir.

Nul besoin de la construction d'un nouveau siège, non plus qu'un

siège unique : la priorité sera au maintien de tous les services de proximité existants pour l'ensemble des habitants. Il faudra juste trouver le bon équilibre entre les communes. Préserver la santé financière du nouveau territoire et la maîtrise de la pression fiscale sera le credo premier de l'appareil de gouvernance élu par la trentaine de conseillers représentant les 22 communes...

Sur les compétences obligatoires nouvelles imposées par la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), votée le 7 août 2015, le Comité de pilotage (ainsi que les 3 communautés de communes et l'ensemble des conseils municipaux) ont déjà pris position.

Concernant l'eau potable, la CDCI a adopté le principe de 4 syndicats pour le département : 3 pour les trois agglos (Angers, Saumur, Cholet) et 1 syndicat départemental rural pour le reste du département.

L'assainissement collectif deviendra une compétence obligatoire des nouvelles communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour ce qui concerne la nôtre, la date sera peut-être avancée à 2017, car la comcom de Loir et Sarthe a déjà cette compétence.

Le travail qui s'annonce portera sur les compétences que la future communauté de communes exercera, sachant que l'objectif est d'être bien avancé avant l'été 2016.

